

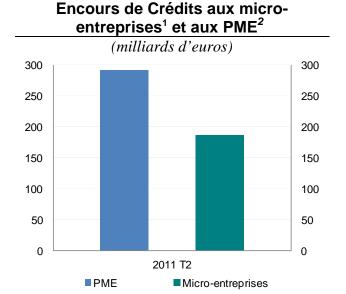


Le 20 septembre 2011

Les crédits aux micro-entreprises (TPE) représentent une part importante de ceux consentis aux PME

À fin juin 2011, date de la première collecte statistique trimestrielle effectuée à ce titre, les crédits accordés aux microentreprises s'élèvent à 186 milliards d'euros, soit 64% de l'encours des crédits à l'ensemble des PME.

Ils financent à 62 % des dépenses d'investissement hors immobilier et se répartissent selon leur objet de façon similaire aux crédits aux PME.



Crédits aux micro-entreprises : répartition par type de crédit

(encours en milliards d'euros, part en %)

2011 T2	Encours, en milliards d'euros	Répartition, en %
Micro-entreprises	186	100
crédits de trésorerie	18	10
crédits à l'investissement hors immobilier	115	62
crédits immobiliers	53	28

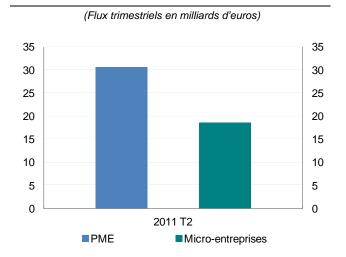
¹ Les micro-entreprises (également souvent dénommées TPE) font partie du champ des PME et sont des entreprises dont le chiffre d'affaires est inférieur à deux millions d'euros contre 50 millions pour les PME. Elles incluent les entrepreneurs individuels.

est inférieur à deux millions d'euros contre 50 millions pour les PMÉ. Elles incluent les entrepreneurs individuels.

² Ces chiffres, issus d'une collecte mise en place par la Banque de France à partir de l'échéance de juin 2011, sont susceptibles d'être révisés.

Crédits nouveaux aux micro-entreprises et aux PMF :

Au cours du 2^{ème} trimestre 2011, les banques ont accordé 18,5 milliards d'euros de nouveaux prêts aux micro-entreprises, soit 60 % du flux brut des crédits nouveaux aux PME qui s'est élevé à 30,6 milliards sur la période.



Crédits nouveaux aux micro-entreprises et aux PME

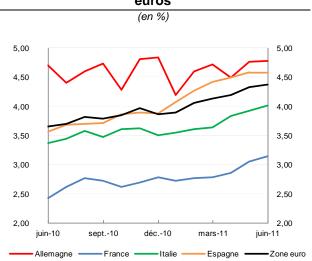
(Flux trimestriels en milliards d'euros)

Crédits nouveaux	2011 T2	
Micro-entreprises	18,5	
crédits de trésorerie	6,3	
crédits à l'investissement hors immobilier	9,4	
crédits immobiliers	2,8	
PME	30,6	
crédits de trésorerie	11,3	
crédits à l'investissement hors immobilier	15,6	
crédits immobiliers	3,7	

La plus grosse part des crédits nouveaux aux micro- entreprises et aux PME est consacrée au financement de l'investissement hors immobilier qui représente 51% de la production nouvelle de prêts aux micro-entreprises, proportion comparable à celle observée pour les PME.

Une comparaison des conditions de financement des micro-entreprises entre pays de la zone euro est possible uniquement pour les crédits d'un montant inférieur à 250 kE aux sociétés non financières (SNF), sur la base d'une définition commune de ces dernières au sein de l'euro système. Les taux moyens observés en France se situent en deçà de la moyenne constatée dans la zone euro et en Allemagne. Ils ont progressé en ligne avec l'évolution observée dans la zone euro.

Zone euro : Taux des crédits nouveaux aux SNF à taux variable, de montant inférieur à 250 000 euros



Sources : DSMF – SASM, OER. Calculs : DSMF – SASM Réalisé le 20 septembre 2011

Contact : DGS-DSMF sasm@banque-france.fr